



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019  
(Date de convocation : 4 avril 2019)

**Délibération n° 20190410/21**

Le dix avril deux mille dix-neuf à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Claudine Padroni-Bourdieu, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Adjoints, Mme Pascale De Paoli, Mme Valérie Seng, M. Guillaume Pambrun, M. Jean-François Rabaud, M. Pierre Brau-Nogue, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Régine Lignier (excusée), Mme Séverine Flory, M. Jacques Gardères (excusé, procuration à Mme Claudine Padroni-Bourdieu), Mme Régine Escaffre,

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Alain Loncan

**OBJET : INDEMNITES KILOMETRIQUES – APPLICATION DU NOUVEAU DECRET**

Le Décret n° 2019-139 du 26 février 2019 et plusieurs arrêtés modifient les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements.

Il convient de réactualiser les taux des indemnités kilométriques pour 2019 comme suit :

Distance	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10 000 kms	Après 10 000 kms
Véhicule inf ou égal à 5CV	0,29 par km	0,36 par km	0,21 par km
Véhicule de 6 à 7 CV	0,37 par km	0,46 par km	0,27 par km
Véhicule d'au moins 8 CV	0,41 par km	0,50 par km	0,29 par km

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces nouveaux taux d'indemnités kilométriques afin de défrayer les agents de la Commune concernés (personnels scolaire et saisonnier).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 17 avril 2019

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard Ara